

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2298

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 33, substituer au mot :

« mentionnées »

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.